

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_21

### ACCOMPAGNEMENT DE LA PHASE DE RESTITUTION DU PROJET CULTUREL, ARTISTIQUE ET CITOYEN – « FAUT-IL ENCORE ALLER DANS LE SENS DU COURANT ? »

Date de la convocation  
03/03/2026

**Le 10 mars 2026 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
<b>87</b> LARDY Brigitte		B POUYAUD			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	x				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b> LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 8104**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel**

**Mesure 16 : Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales**

### **Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.14 Projets culturels au service des transitions**

#### **Le rapporteur, Renée Nicoux, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- la délibération n° B\_2025\_04 : Accompagnement d'un projet culturel, artistique et citoyen au fil de la Vienne – « Faut-il encore aller dans le sens du courant ? »

#### **Contexte :**

En 2025, le projet intitulé « Faut-il encore aller dans le sens du courant ? », a été lancé par un collectif de trois personnes : Nicolas Beublet (journaliste), Cécile Pitois (artiste) et Mathieu Louis (coordonnateur du projet).

Au travers d'une marche de 40 jours, partant des sources de la Vienne jusqu'à sa confluence avec la Loire, l'objectif du projet est d'établir un dialogue partagé sur les liens entretenus avec la rivière et ainsi de mêler l'approche locale à une échelle plus globale, artistique et journalistique.

Pour rappel de la délibération prise par le Bureau du Parc n° B\_2025\_04, le projet s'organise en 3 étapes :

- Phase de préparation de la marche (novembre 2024 à février 2025) durant laquelle nous avons accueilli l'équipe lors d'une résidence d'une semaine ;
- Phase de marche (mai à juin 2025) des sources à Millevaches ;
- Phase de production et de restitution (juillet 2025 à juillet 2026).

## Description du projet :

Dans le cadre de cette dernière étape de restitution du projet, des échanges entre la Commune d'Eymoutiers, le journaliste et l'artiste du projet ainsi que les agents du Parc ont permis d'aboutir à la construction d'un format de restitution globale qui consisterait à :

- Organiser des **rencontres citoyennes**, intitulées Cafés Rivière, pour partager l'expérience de la marche, présenter les productions du collectif, favoriser les échanges, créer du lien entre l'amont et l'aval.... Sur le territoire, deux Cafés rivière sont prévus début juillet à Eymoutiers et à Tarnac.
- Réaliser une **exposition** présentant les créations artistiques à Eymoutiers, avec un temps de rencontre publique avec l'artiste.
- Proposer des **ateliers** de pratique artistique autour de la marche et de la cartographie pour les enfants de l'école d'Eymoutiers.
- Réaliser une résidence pour un temps de recherche et proposition d'une œuvre spécifique à Eymoutiers « Les Assises du Vivant ».

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de cette phase est estimé à 5 000 €.

La Mairie d'Eymoutiers étudie la possibilité d'accompagner financièrement ce projet.

Il est proposé que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (le Parc) poursuive l'accompagnement de ce projet, notamment au côté de la commune d'Eymoutiers. Ce partenariat sera matérialisé par la signature d'une convention quadripartite entre Cécile Pitois, Nicolas Beublet, la commune d'Eymoutiers et le Parc.

L'engagement du Parc consisterait à apporter son soutien technique à ce projet via la participation d'un agent aux deux Cafés rivières, un soutien logistique et technique, la réalisation d'un relai sur la communication développée par le collectif.

Une sollicitation financière du collectif auprès du Parc a été faite à hauteur de 300 € pour participer aux frais de déplacement des intervenants.

## Budget et plan de financement prévisionnel 2026 :

	Dépense	Recette		
		Financier	Taux	€
Versement d'une subvention	300 €	Autofinancement Parc	100%	300 €
<b>Total</b>	<b>300 €</b>		<b>100%</b>	<b>300 €</b>

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le soutien du Parc à l'ultime phase du projet « Faut-il encore aller dans le sens du courant ? » ;
- de valider le versement d'une subvention de 300 € pour couvrir une partie des frais de déplacement du collectif et de valider le plan de financement prévisionnel exposé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

- de valider le soutien du Parc à l'ultime phase du projet « Faut-il encore aller dans le sens du courant ? » ;
- de valider le versement d'une subvention de 300 € pour couvrir une partie des frais de déplacement du collectif et de valider le plan de financement prévisionnel exposé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le  
Et qu'elle a été affichée le*

